

Image not found or type unknown



Succession immobiliere sous évaluée

Par **rebout**, le **27/08/2008** à **19:17**

Bonjour, rn suite au décès de ma grand-mère mon oncle et mon père ont hérités de sa maison d'habitation. Mon oncle a demandé au notaire d'évaluer la maison a 80000€ soit 30000€ pour la part de mon père, sans son accord. l'immeuble semble être sous évalué selon le notaire comment faire pour faire respecter les droits de mon père sur cette succession comme le dialogue semble rompu avec son frère? rnrnmerci de votre aide

Par **Marion2**, le **27/08/2008** à **19:50**

Que votre père demande une estimation par un organisme qualifié